

# PROTEGER LES HABITANTS EN LIMITANT L'IMPACT DES CRUES DU RUISSEAU DE GLAIRE (SEDAN - FRENOIS ET GLAIRE)



**DOSSIER DE PRESSE**

*Décembre 2020*

## SOMMAIRE

---



L'EPAMA : QUI SOMMES-NOUS ? .....	3
LE CONTEXTE DU PROJET GLOBAL SUR LE PAYS SEDANAIS .....	5
<i>Un projet global sur le Pays Sedanais</i> .....	5
<i>Le calendrier du projet global</i> .....	5
<i>Les financeurs de la phase études du Pays Sedanais</i> .....	5
<i>Une volonté affirmée de concertation</i> .....	6
UNE MISSION SPECIFIQUE SUR LE RUISSEAU DE GLAIRE .....	7
<i>Etat d'avancement du projet sur le ruisseau de Glaire</i> .....	8
<i>Les pistes de solution imaginées aujourd'hui</i> .....	11
<i>Recueil des premiers avis sur ces pistes de solutions</i> .....	11
<i>La suite de la démarche</i> .....	11
<i>La concertation</i> .....	11
<i>Début de travaux</i> .....	12

### CONTACT

Cheffe de projet : Barbora TOMISOVA

Blog dédié au projet : <http://rivieres-pays-sedanais.over-blog.com/>



EPAMA - EPTB Meuse  
26 avenue Jean-Jaurès  
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

☎ 03 24 33 49 02

[secretariat@epama.fr](mailto:secretariat@epama.fr)

 @eptbmeuse



*Depuis 2019 l'EPAMA porte le projet de « protection contre les inondations et de restauration écologique des cours d'eau du Pays Sedanais » qui lui a été délégué par Ardenne Métropole.*



3

*La confluence entre le Bouc et le Ruz, à partir de ce point la rivière prend le nom du ruisseau de Glaire*



### L'EPAMA : QUI SOMMES-NOUS ?

---

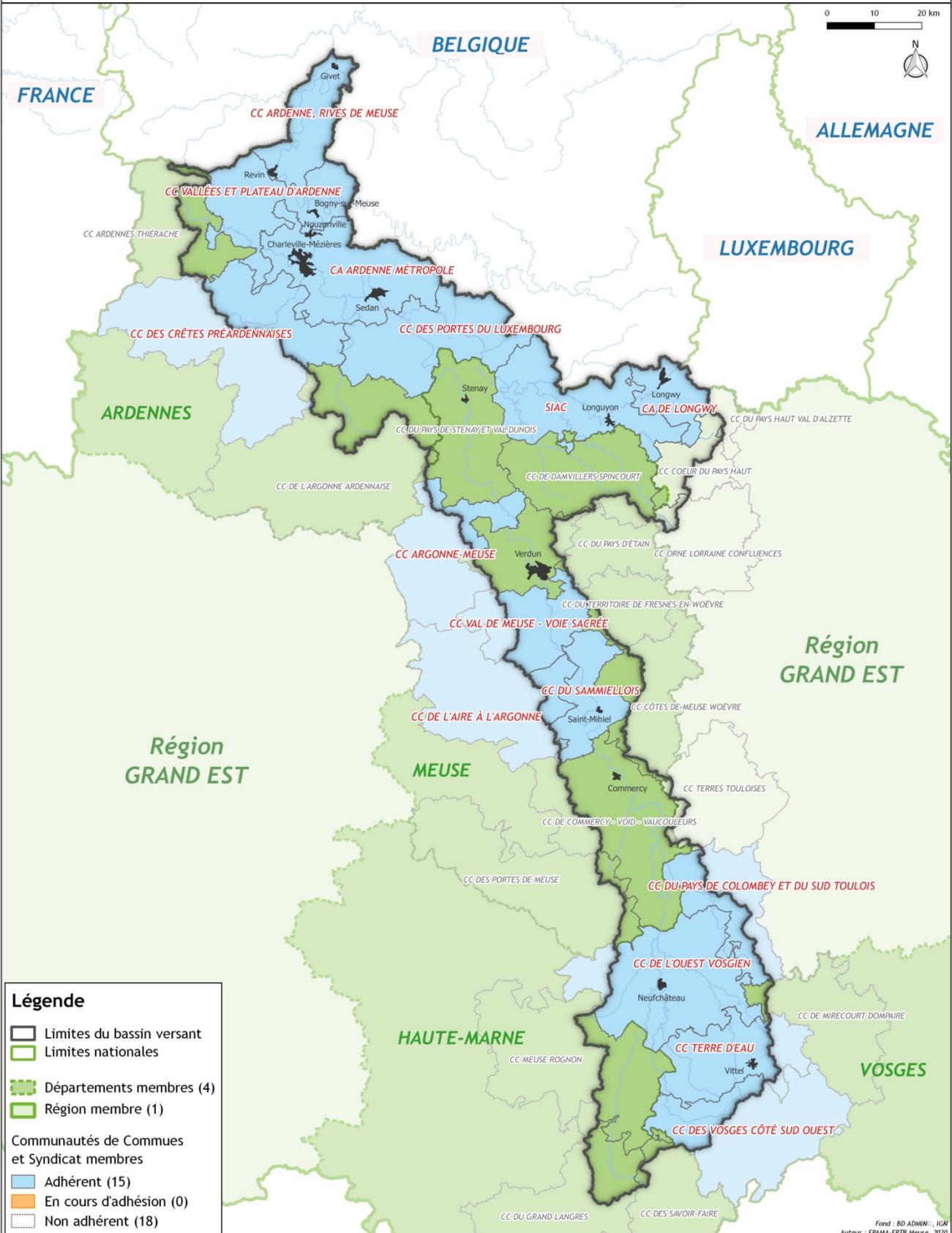
L'EPAMA (Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents) a été créé en 1996 et regroupe aujourd'hui la région Grand Est, quatre conseils départementaux et quinze communautés de communes et d'agglomération allant de la pointe des Ardennes aux sources du Mouzon dans les Vosges, en passant par le Sammiellois dans la Meuse, mais également le Pays de Longwy et son affluent la Chiers.

Historiquement, la priorité de l'EPAMA est la réalisation d'études et de travaux pour réduire la fréquence des inondations. Mais en tant qu'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin, notre forme juridique), nous avons également vocation à étudier et protéger les milieux naturels et les espèces de nos cours d'eau.



# Les collectivités adhérentes à l'EPAMA-EPTB Meuse

Au 1er janvier 2020



## LE CONTEXTE DU PROJET GLOBAL SUR LE PAYS SEDANAIS

### Un projet global sur le Pays Sedanais

Le projet « protection contre les inondations et restauration écologique de cours d'eau du pays sedanais » a été délégué à l'EPAMA par Ardenne Métropole à qui la loi confie la compétence dite « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations).

L'objectif de ce projet est double : trouver des solutions face au risque d'inondation de la Meuse et de ses affluents, mais également améliorer l'état écologique des cours d'eau.

Le ruisseau de Glaire est un des affluents étudiés.

Le bureau d'études EGIS, recruté comme maître d'œuvre, a établi un état des lieux qui permet d'identifier les enjeux, sur la Meuse et sur ses affluents.

### Le calendrier du projet global

Le projet du Pays Sedanais a débuté en janvier 2020 avec le lancement de la phase « diagnostic ». En été, la concertation a commencé avec les premières rencontres sur le terrain et des échanges avec les partenaires techniques. Le bureau d'études EGIS a réalisé des investigations lui permettant de décrire l'état des lieux et d'identifier les enjeux auxquels il faudra répondre.

L'année 2021 sera marquée par le choix d'un scénario global sur la Meuse et sur les affluents. La phase d'avant-projet (études approfondies) pourra ensuite commencer. Les études doivent aboutir au dépôt du dossier réglementaire, dont l'instruction est prévue pour 2023. C'est donc en 2024 que les premiers travaux pourraient commencer.

### Les financeurs de la phase études du Pays Sedanais

	Financements (€)	%
Maître d'ouvrage Ardenne Métropole	533 850 €	20%
État (FPRNM)	1 067 700 €	40%
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	266 925 €	10%
FEDER Champagne-Ardenne	533 850 €	20%
Région Grand Est	266 925 €	10%
<b>Total (HT)</b>	<b>2 669 250 €</b>	<b>100%</b>



(\*) Fonds de Prévention des Risques Naturels et Majeurs (dit « fonds Barnier »)

« La phase de conception du projet de protection contre les inondations du Pays Sedanais » est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le « Programme opérationnel FEDER/FSE/IEJ Champagne-Ardenne 2014-2020 / Fonds européen de développement régional ».



### Une volonté affirmée de concertation

Ardenne Métropole et l'EPAMA ont souhaité donner une grande importance à la parole de la population dans ce projet.

C'est pourquoi l'EPAMA a fait appel à une « garante de la concertation », Madame Mélanie Goffi. Membre de la Commission Nationale du Débat Public, elle peut être saisie par tous les acteurs du projet : élus, habitants, partenaires. Elle garantira l'équilibre des échanges. Tous ceux qui se posent des questions sur la diffusion des informations, ou qui ont des observations à partager, peuvent la contacter à l'adresse mail suivante :

[garant.concertationpaysdedanais@gmail.com](mailto:garant.concertationpaysdedanais@gmail.com)

Des réunions publiques et des ateliers de travaux sont prévus en 2021.

6



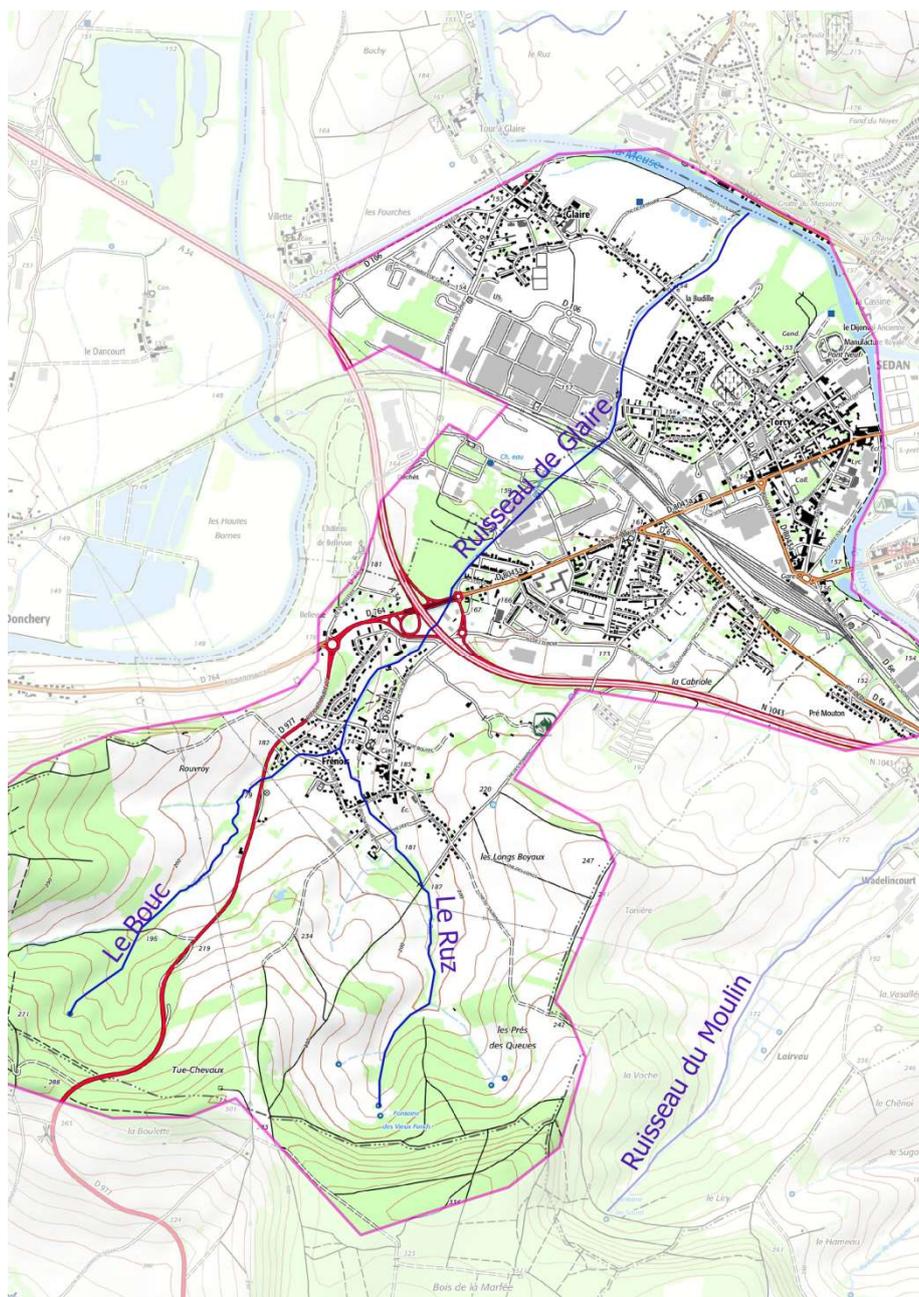
*La réunion du comité de pilotage du 24 février 2020*



*Le ruisseau de Glaire passe par différents ouvrages, dont la capacité hydraulique sera expertisée*

## UNE MISSION SPECIFIQUE SUR LE RUISSEAU DE GLAIRE

Au sein du projet de protection du Pays Sedanais, une mission spécifique a été identifiée sur le ruisseau de Glaire et son bassin versant. Ce ruisseau, nommé le Bouc et le Ruz avant leur confluence à Frénois, a en effet causé de forts dégâts dans les communes de Sedan et de Glaire en juin 2018. Cet événement exceptionnel est resté dans la mémoire des habitants et des entrepreneurs impactés. Les élus d'Ardenne Métropole ont donc demandé à ce que la partie qui concerne le ruisseau de Glaire soit lancée rapidement. Les études techniques et la concertation ont été anticipées et une campagne de communication et de dialogue démarre donc dès aujourd'hui.



Localisation du secteur d'étude - le bassin versant du ruisseau de Glaire

### Etat d'avancement du projet sur le ruisseau de Glaire

L'analyse des données disponibles, des investigations sur le terrain ainsi que des échanges avec les élus et les riverains ont permis d'identifier plusieurs dysfonctionnements sur ce ruisseau.

Le premier constat est bien évidemment la présence d'enjeux forts soumis au risque d'inondation. Il s'agit du quartier de Frénois à Sedan, mais également de l'usine AFS et de la commune de Glaire entre la voie ferrée et la Meuse.



*La crue de juin 2018, rue de la Noé, source : Bruno Lesaine*

8

---

*« 11 juin 2019 catastrophe naturelle, pluie torrentielle - PLUS JAMAIS CA S'IL VOUS PLAIT »  
Un habitant de Frénois*

---

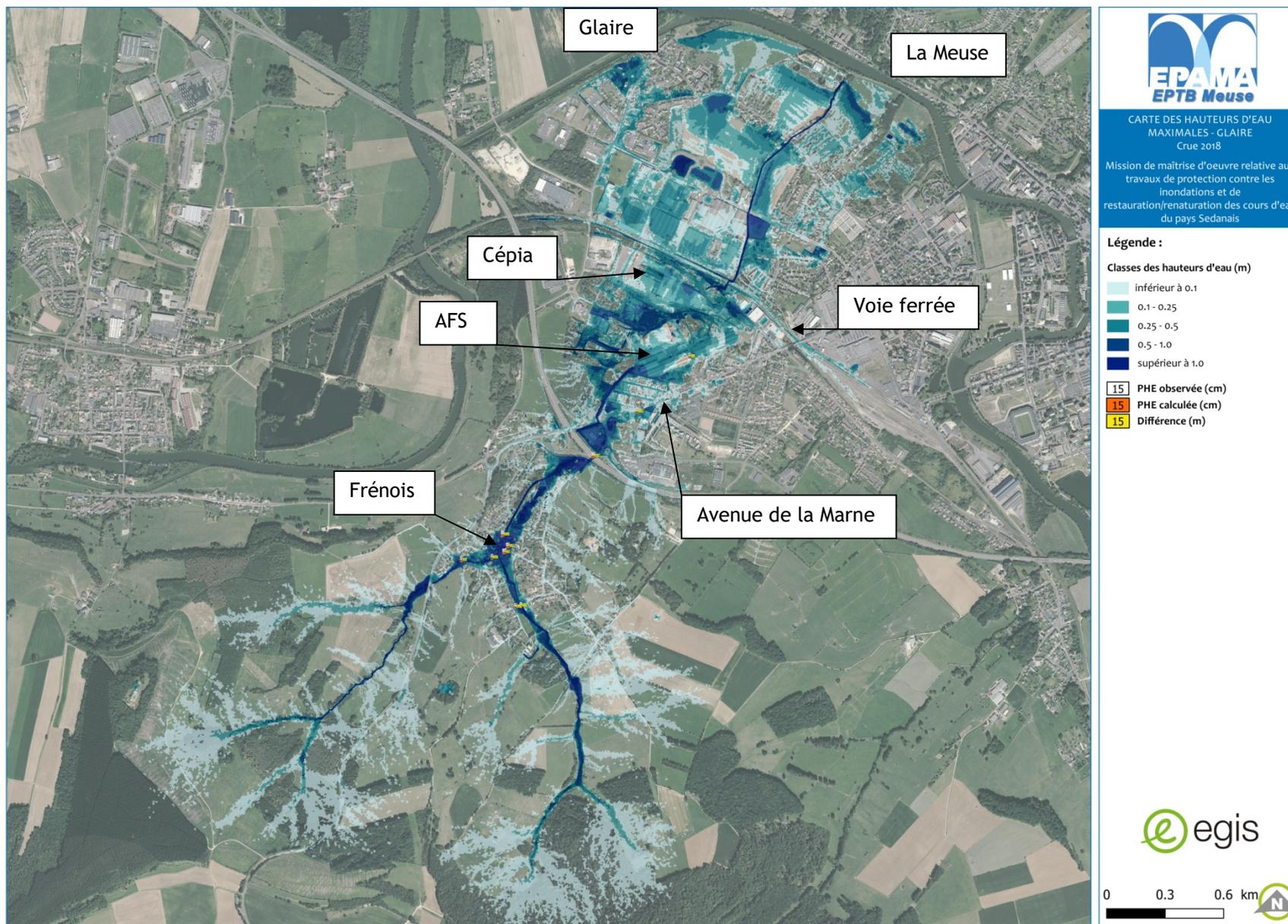
La carte à la page suivante représente la modélisation de la crue de juin 2018.

Mais l'état écologique de ce cours d'eau est également très dégradé, notamment dans les traversées entre les maisons. Il est entièrement enterré dans la zone industrielle, passant sous les usines AFS et Cépia.

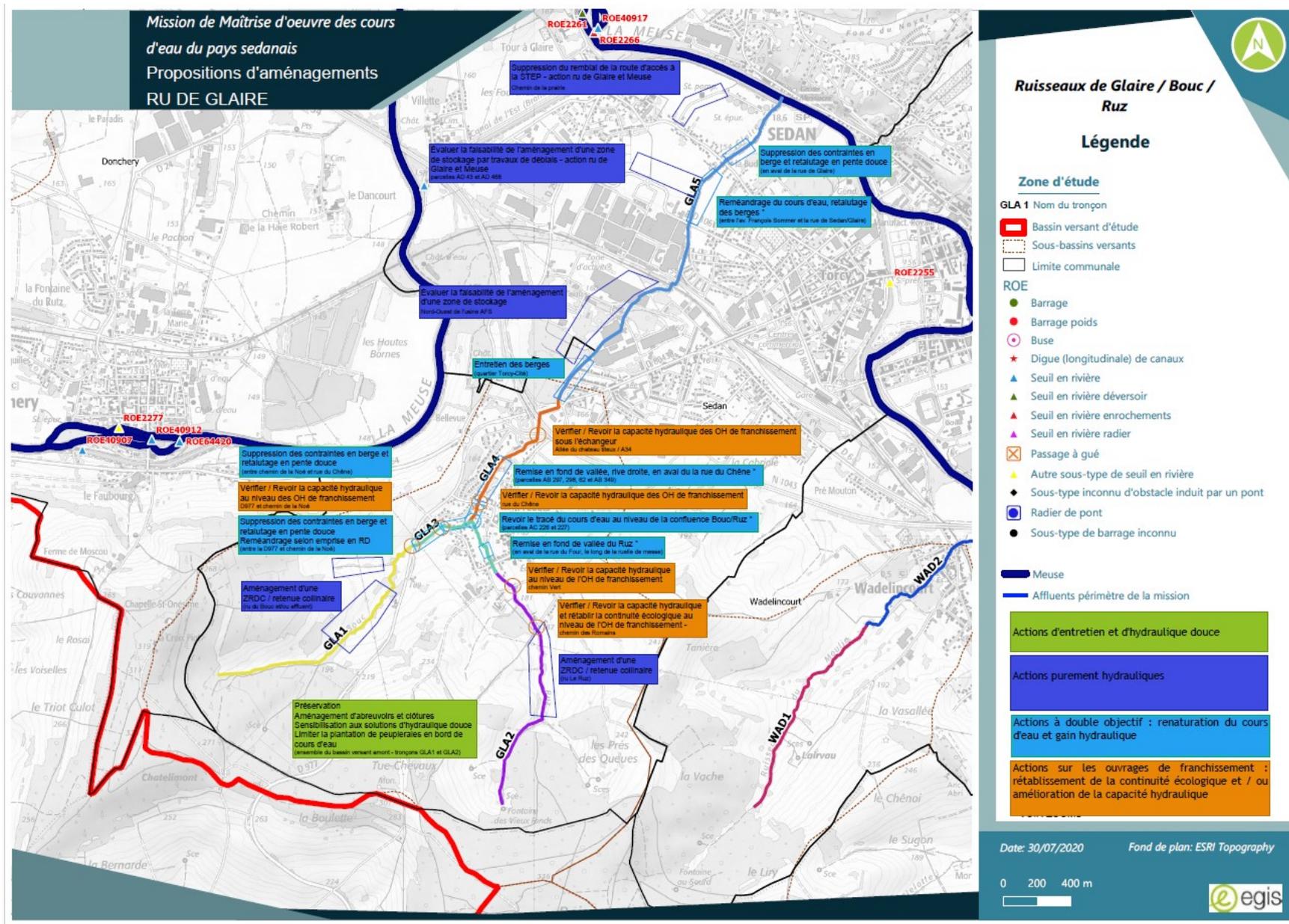


*Le ruisseau de Glaire dans la traversée de Frénois et à la sortie du souterrain à Glaire*

# PROTEGER LES HABITANTS CONTRE LES CRUES DU RUISSEAU DE GLAIRE



# PROTEGER LES HABITANTS CONTRE LES CRUES DU RUISSEAU DE GLAIRE



### Les pistes de solution imaginées aujourd'hui

La carte en page précédente représente les pistes de solutions imaginées aujourd'hui par le bureau d'études EGIS. Cette carte est disponible en meilleure résolution (permettant de réaliser des zoom) sur le blog du projet : <http://rivieres-pays-sedanais.over-blog.com>

Ces solutions sont de différents types :

- ◆ **En vert** : limitation du ruissellement en privilégiant l'infiltration là où la pluie tombe.
- ◆ **En bleu foncé** : rétention de l'eau sur les versants, en amont des habitations et son stockage là où la place est disponible.
- ◆ **En bleu clair** : reprise du ruisseau dans la traversée des lotissements, en supprimant des contraintes en berge (enrochements, tôles...), en donnant aux berges une pente plus douce et au ruisseau plus d'espace pour s'écouler ; le tracé du cours d'eau peut également être modifié là où il est « perché » pour le remettre en fond de vallée.
- ◆ **En orange** : certains ponts et buses peuvent s'avérer de capacité insuffisante, leur agrandissement est donc à étudier.

11

### Recueil des premiers avis sur ces pistes de solutions

Les habitants sont invités à consulter les documents disponibles sur le blog et à nous retourner leurs réactions. Pour cela, plusieurs possibilités existent, au choix de chacun :

- ◆ L'adresse mail de la cheffe de projet à l'EPAMA : [barbora.tomisova@epama.fr](mailto:barbora.tomisova@epama.fr)
- ◆ L'adresse mail de la garante de concertation : [garant.concertationpaysseadanais@gmail.com](mailto:garant.concertationpaysseadanais@gmail.com)
- ◆ Le courrier postal adressé à l'EPAMA : 26 avenue Jean-Jaurès, 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
- ◆ Les commentaires à déposer sur le blog du projet : <http://rivieres-pays-sedanais.over-blog.com/>

### La suite de la démarche

Les réactions des élus, des habitants et d'autres parties prenantes permettront d'abord d'aiguiller le travail à poursuivre par le bureau d'études EGIS.

Ensuite les aménagements proposés seront modélisés pour évaluer leur efficacité vis à vis des crues. Une analyse foncière permettra de connaître les propriétaires des parcelles concernées pour discuter avec chacun d'entre eux de la faisabilité de l'aménagement. Le coût des travaux sera alors estimé, ce qui permettra de comparer les investissements à engager et le coût des dommages qui pourront être évités.

### La concertation

Le dialogue avec la population sera poursuivi en parallèle de l'avancement des études techniques. Ces échanges seront adaptés à la situation sanitaire en vigueur. Ils prendront probablement la forme de réunions sur le terrain avec les visites des sites à aménager. Une réunion publique en présentiel sera organisée dès que ce sera possible.

Le choix final des travaux à réaliser appartiendra aux élus d'Ardenne Métropole, de Glaire et de Sedan.

Enfin, une programmation de travaux sera réalisée.

### Début de travaux

A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible de définir une date de démarrage des travaux. Cela dépendra en effet de leur nature. Par exemple des travaux d'entretien ou de protection contre le ruissellement, hors ruissellement urbain, pourraient être réalisés à court terme. En revanche, les travaux visant la protection contre le débordement du ruisseau ressortent de la compétence GEMAPI. A ce titre, ils ne pourront juridiquement se faire que dans le cadre du projet global de protection du Pays Sedanais.



### En conclusion

Les inondations de juin 2018 restent encore bien marquées dans les esprits des habitants et des professionnels touchés. L'EPAMA, Ardenne Métropole et les villes de Sedan et de Glaire se mobilisent pour trouver des solutions, en concertations avec les riverains.